

Carte 50 : Angle vertical de visibilité (source : ATER Environnement, 2021)

## 1.3. ANALYSE DE LA SATURATION VISUELLE

### 2.3.1 Analyse de la saturation visuelle des bourgs à proximité du parc éolien des Landes

*Remarque* : Dans le cadre du projet des Landes, neuf bourgs ont été étudiés : Nuillé-sur-Vicoin, Villiers-Charlemagne, Château-Gontier, Simplé, Astillé, Quelaines, Sain-Sulpice, Loigné-sur-Mayenne et Saint-Gault.

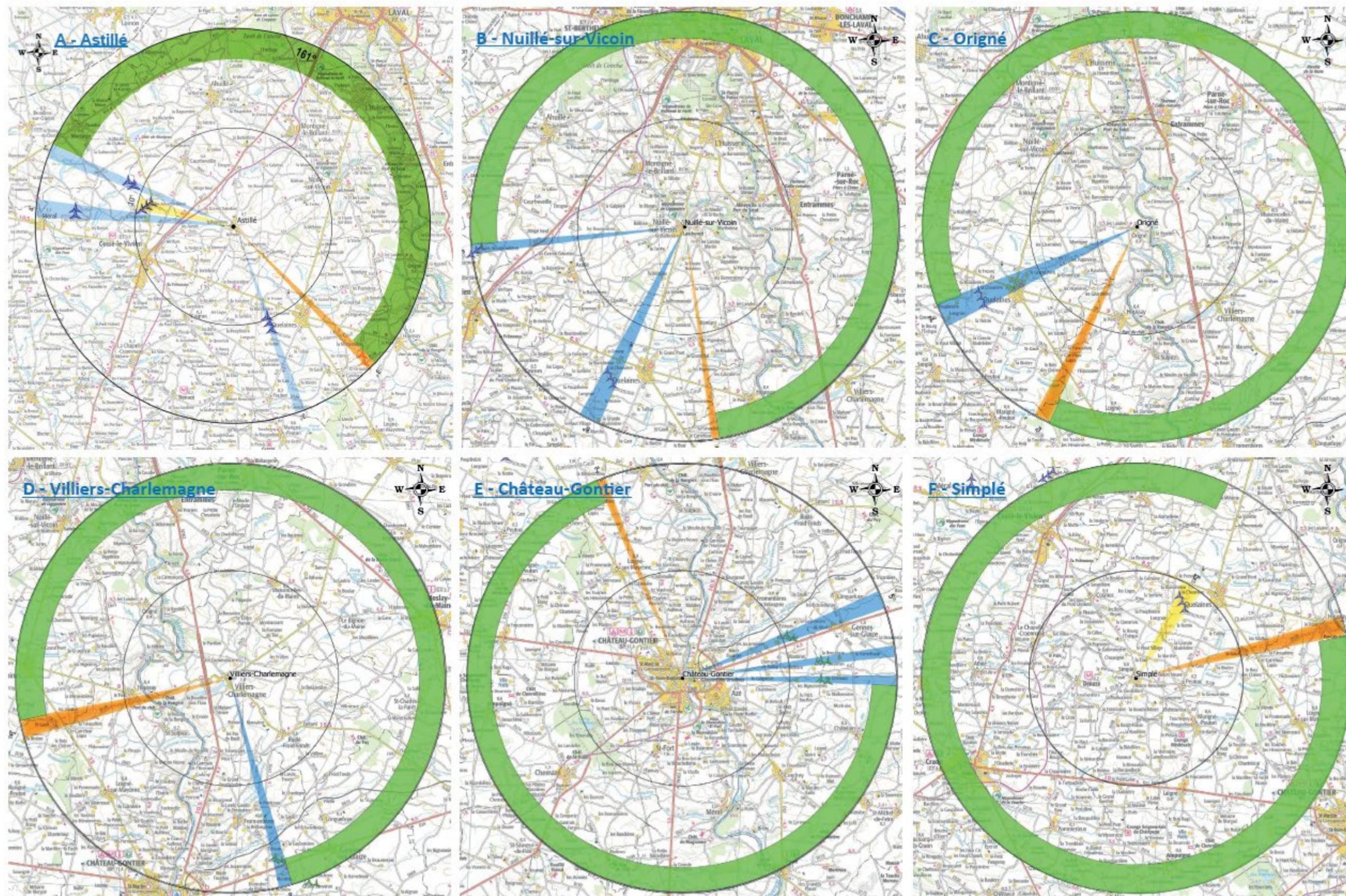
Seule la synthèse de la saturation visuelle est présentée ci-après. Pour plus de détail concernant les différents bourgs étudiés, le lecteur est invité à se reporter à l'expertise paysagère jointe en annexe de la présente étude d'impact.

### 2.3.2 Conclusion de la saturation visuelle mesurée des bourgs à proximité du parc éolien des Landes

Du fait du peu de parcs aux environs, aucun des onze bourgs étudiés ne possède des angles occupés sur l'horizon supérieurs au seuil d'alerte. Le futur parc des Landes contribue modérément à cet indice étant donné son nombre réduit de deux éoliennes.

Aucun bourg ne possède de risque de saturation. Les futures éoliennes des Landes n'augmenteront que peu l'indice d'occupation de l'horizon. De plus, les espaces de respiration demeureront inférieurs au seuil d'alerte.

Cette étude de saturation ne peut pas se suffire en elle-même. Les commentaires de photomontages, les effets cumulés, ainsi que les cartes de zone d'influence visuelle sont là pour compléter l'outil d'analyse des saturations. De plus cet outil part d'une hypothèse maximisante, à savoir une vision à 360° totalement dégagée de tous obstacles et relief.



Carte 51 : Synthèses des saturations visuelles – Partie 1/2 (source : ATER Environnement, 2024)



Carte 52 : Synthèses des saturations visuelles - Partie 2/2 (source : ATER Environnement, 2021)

Communes	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K
	Astillé	Nuillé-sur-Vicoïn	Origné	Villiers-Charlemagne	Château-Gontier	Simplé	Quelaines-Saint-Gault	Houssay	Saint-Sulpice	Saint-Gault	Loigné-sur-Mayenne
Somme d'angles sur l'horizon interceptés par des éoliennes à moins de 5km	10°	0°	0°	0°	0°	12°	35°	14°	12°	25°	4°
Somme d'angles sur l'horizon interceptés par des éoliennes entre 5 et 10km (les angles déjà interceptés par un parc à moins de 5km sont indiqués entre parenthèse)	12°(+ 0° interceptés)	11°(+ 0° interceptés)	11°(+ 0° interceptés)	9°(+ 0° interceptés)	13°(+ 0° interceptés)	5°(+ 0° interceptés)	5°(+ 0° interceptés)	7°(+ 0° interceptés)	11°(+ 3° interceptés)	0°(+ 0° interceptés)	6°(+ 0° interceptés)
Indice d'occupation des horizons (<120°)	22°	11°	11°	9°	13°	17°	40°	21°	23°	25°	10°
Nombre d'éoliennes présentes sur le territoire	12	8	5	4	8	5	8	5	8	5	7
Indice de densité sur les horizons occupés (Nb d'éolienne/angle d'horizon) (<0.1)	0,54	0,73	0,45	0,44	0,62	0,29	0,20	0,24	0,35	0,20	0,70
Espace de respiration (>160°)	161°	266°	315°	265°	246°	307°	176°	316°	206°	226°	202°
Saturation visuelle?	Pas de risque de saturation										

Tableau 42 : Synthèse de la saturation visuelle (source : ATER Environnement, 2024)

## 1.4. CHOIX DES POINTS DE VUE

### 2.4.1 Choix des photomontages

Selon les différents enjeux paysagers identifiés, un ensemble de points de vue représentatifs de ces enjeux a été retenu pour étudier l'impact paysager du projet retenu. Pour évaluer de manière fine l'impact paysager du projet des Landes, des photomontages ont été réalisés.

Ces points de vue permettent de mesurer l'impact du projet sur les différents enjeux paysagers mis en évidence au cours de l'analyse de l'état initial. Les photomontages sont représentatifs des enjeux paysagers du territoire étudié par rapport au projet éolien. Le tableau de synthèse ci-après rappelle les enjeux paysagers qui sont évalués, thème par thème, à l'intérieur de chaque aire d'étude.

D'une manière générale, le choix des prises de vue dans les zones de visibilité potentielle s'est effectué selon les points suivants :

- Perception depuis les zones d'habitat de proximité ;
- Perception depuis le patrimoine historique de proximité ;
- Perception du parc depuis les axes de communication majeurs (points de vue les plus pertinents pour un observateur en déplacement le long des axes les plus empruntés aux abords du projet) ;
- Perception depuis les points de vue sensibles ou emblématiques ;
- Points de vue présentant une covisibilité potentielle avec d'autres parcs.

Cette partie vise à analyser les impacts paysagers du projet sur les différents périmètres définis. Sont examinées :

- Les visions lointaines (aire d'étude éloignée) : les éoliennes sont en partie masquées par le relief et la végétation ; sont étudiés principalement les impacts à partir des éléments des axes de communication principaux, lieux remarquables, monuments historiques et l'habitat ;
- Les visions plus proches (aire d'étude rapprochée) : secteur où la vision se resserre et la morphologie du territoire est accentuée, seules les lignes de crêtes offrent de larges espaces de visibilités. Dans les talwegs, les vues sont fermées et les éoliennes n'apparaissent pas. Sont étudiés les impacts par rapport aux principales routes, sentiers de randonnée, monuments historiques et habitats ;
- Les visions rapprochées (aire d'étude immédiate) : la perception du projet dans le paysage, vis-à-vis des villages et des voies et chemins d'exploitation qui le jouxtent.

### 2.4.2 Présentation des photomontages

L'évaluation qualitative d'un projet éolien dans un paysage donné, visant à qualifier sa "réponse" aux enjeux, consiste à en proposer une représentation réaliste qui est celle du photomontage. Le terme de "photomontage" désigne en réalité une simulation infographique du projet. En retour, cette simulation permet d'évaluer plus précisément certains enjeux que l'analyse de l'état initial n'a pas pu mettre en évidence. Le photomontage offre une appréciation directe du projet, permettant d'évaluer son "degré de sensibilité" selon des critères spatiaux adaptés à l'objet éolien : visibilités, covisibilités, rapports d'échelles, lisibilité, effets de masse homogène ou hétérogène etc.

Les photomontages sont présentés ci-après par aires d'études tout comme dans l'état initial.

Pour chaque photomontage est notifié :

- La localisation du point de vue ;
- La photographie avant le projet ;
- La photographie avec le projet légendé ;
- Le commentaire expliquant l'état initial et la perception du projet.

Lorsque les photomontages seront réalisés en noir et blanc, le projet ne sera pas visible.

À la fin de chaque aire d'étude, une synthèse présente les impacts et les effets cumulés pour chaque thème étudié, en reprenant les tableaux de synthèse de l'état initial.

Les points de vue ont été sélectionnés par le paysagiste d'ATER Environnement. Ils ont tous été choisis pour leur représentativité : ce sont des points de vue qui correspondent à l'expérience du plus grand nombre, dans le cadre de vie et les lieux de fréquentation de publics variés. Ils sont également choisis pour illustrer des points particuliers, isolés, mais dont la sensibilité nécessitait de représenter les impacts. Le choix des points s'est basé également sur la recherche des fenêtres visuelles ouvertes vers le site du projet afin de donner une représentativité à la démarche d'analyse de la présente étude paysagère.

Au vu des conditions de déplacement restrictives durant le début du printemps 2020 (période ensoleillée et sans feuille), certaines vues ont dû être décalées dans le temps et présentent la végétation arborée avec le feuillage. Les commentaires et l'analyse tiennent compte de ce fait incontournable.

### 2.4.3 Evaluation des impacts

Un impact se caractérise par le croisement d'un enjeu (préalablement identifié) et d'un effet (porté par le projet éolien). Dans le cadre d'un projet éolien, l'effet est la conséquence objective du futur parc sur le paysage. L'impact est alors la transposition de cet effet sur une échelle d'enjeux.

Chaque photomontage et son commentaire sont complétés par une notion de fréquentation. Cette dernière est chiffrée selon le nombre d'habitants pour les bourgs et selon le nombre de véhicule par jour en se basant sur les sources de l'Insee et le plan routier départemental 2016-2021 de la Mayenne (2016). Elle permet ainsi de préciser l'enjeu et d'ajuster l'impact.

L'analyse des photomontages est réalisée par le paysagiste concepteur d'ATER Environnement, qui va dans un premier temps décrire les caractéristiques du paysage à travers différents critères, en évoquant notamment les enjeux puis évaluer les effets du projet sur ce paysage.

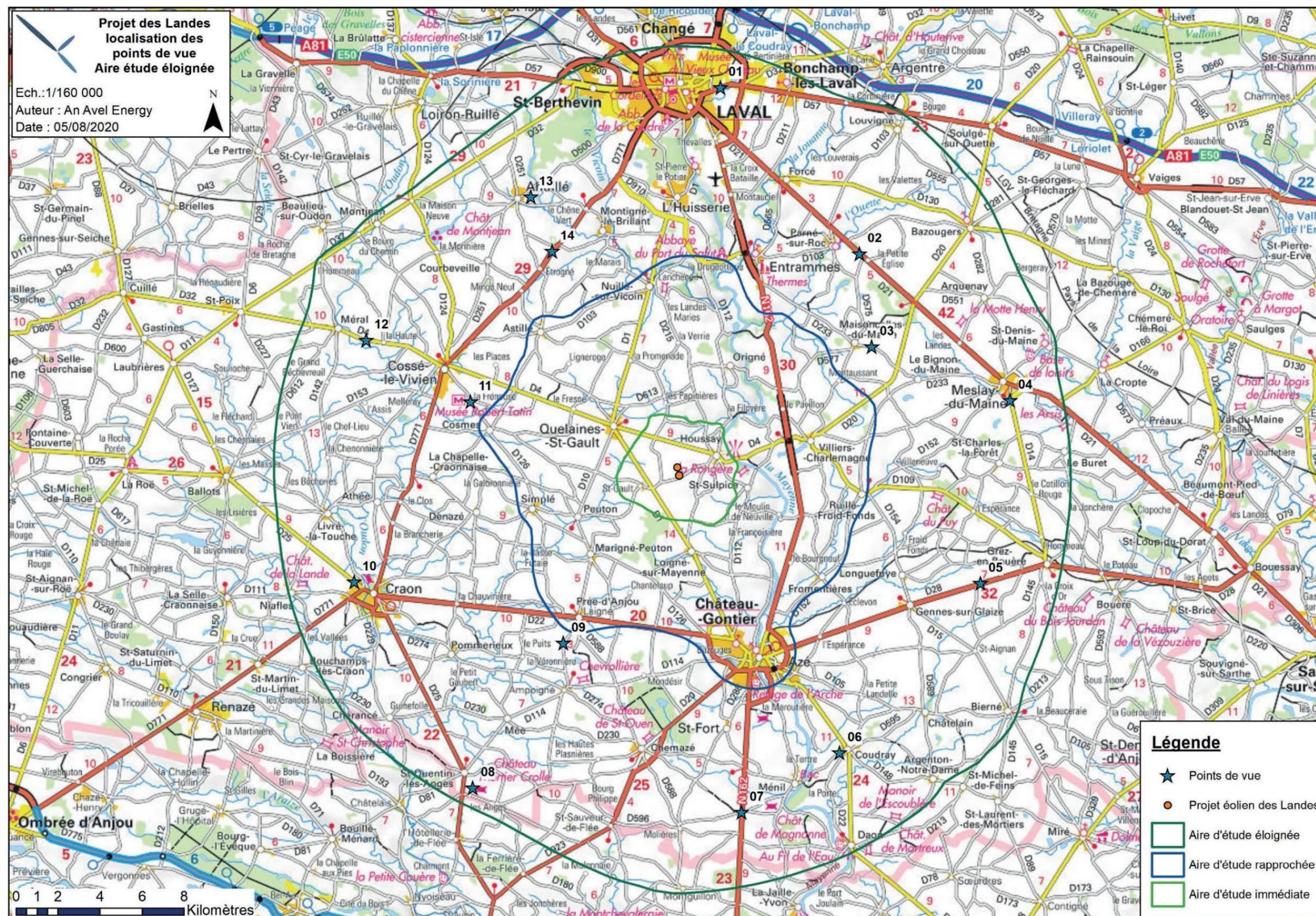
La notion de sensibilité est également à prendre en compte, en relation étroite avec un effet et le projet. L'impact du projet est caractérisé à travers des critères quantitatifs et qualitatifs, le plus objectivement possible. De manière exhaustive, les critères mobilisables sont les suivants :

- Ouverture des paysages, ampleur du paysage et rapport d'échelle ;
- Cohérence avec les lignes de force des paysages et l'ambiance paysagère ;
- Mutation paysagère générée par le projet ;
- Présence et concurrence visuelle.

*Remarque : Le tableau pages 172 et 173 de l'expertise paysagère présente les principales caractéristiques des photomontages réalisés.*

## 1.5. AIRE D'ETUDE ELOIGNEE : ANALYSE DES IMPACTS

Remarque : Dans le cadre du projet éolien des Landes, 14 photomontages ont été réalisés dans l'aire d'étude éloignée. Seuls 3 seront présentés ci-après à titre illustratif ; pour plus de précisions sur les autres photomontages, le lecteur est invité à se reporter à l'expertise paysagère jointe en annexe de la présente étude d'impact.



Carte 53 : Localisation des photomontages de l'aire d'étude éloignée (source : ATER Environnement, 2021)

Photomontage n°7 - Vue depuis la N162

Données techniques du photomontage

Coordonnées en L93		Alt. NGF	Date	Heure	Focale
x	y				
422242	6746701	84 m	12/04/2019	12:08	50mm
Azimut/Champ		Nbr d'éoliennes visibles	Eolienne la plus proche	Eolienne la plus éloignée	
357° / 100°					2/2

Commentaires

La route nationale N162 traverse le sud de l'aire d'étude éloignée jusqu'à Château-Gontier (aire d'étude rapprochée). Elle se situe à l'ouest de la vallée de la Mayenne, proche d'environ 3 kilomètres et ainsi, ondule selon ses affluents. Depuis ses positions hautes, le regard se porte loin au-dessus des cultures. Quelques arbres et bosquets ponctuent toutefois la composition sur différents plans jusqu'aux coteaux opposés.

Le projet des Landes est visible depuis ce point de vue. Les deux éoliennes se superposent l'une sur l'autre pour ne former qu'une unique silhouette. Celle-ci dépassent au-dessus de la ligne de crête d'une hauteur apparente réduite. Cependant, elle installe une nouvelle verticalité. Les haies qui bordent la voirie empêcheront globalement les perceptions du projet pour les automobilistes.

L'impact est ainsi faible.

Fréquentation : supérieure à 7500 v/j

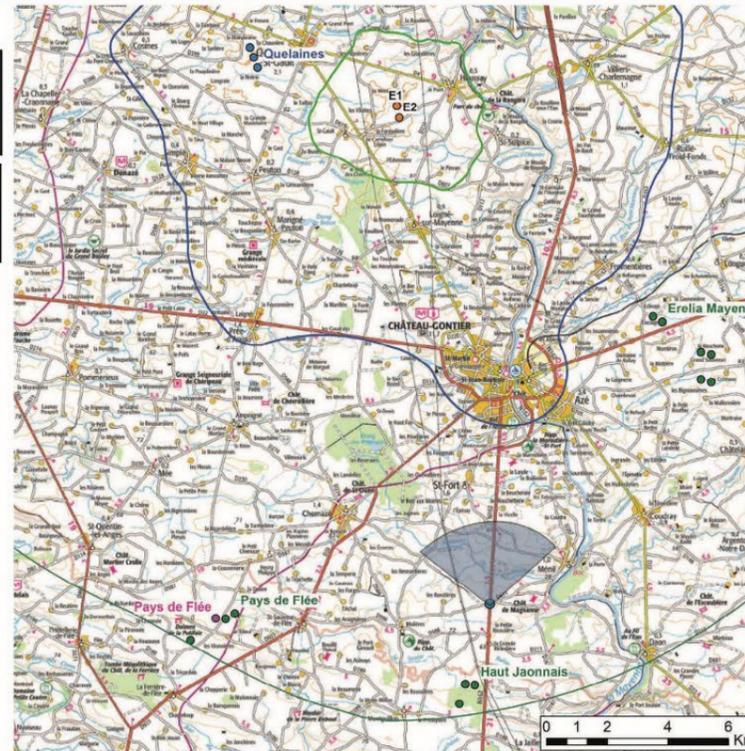


Figure 110 : Photomontage n°7 - Vue depuis la N162 - Partie 1/4 (source : ATER Environnement, 2021)



Figure 111 : Photomontage n°7 - Vue depuis la N162 - Partie 2/4 (source : ATER Environnement, 2021)



Figure 112 : Photomontage n°7 – Vue depuis la N162 – Partie 3/4 (source : ATER Environnement, 2021)



Figure 113 : Photomontage n°7 – Vue depuis la N162 – Partie 4/4 (source : ATER Environnement, 2021)

*Photomontage n°10 - Vue depuis la D25 en entrée de Craon*

**Données techniques du photomontage**

Coordonnées en L93		Alt. NGF	Date	Heure	Focale
x	y				
403807	6757665	51 m	12/04/2019	12:52	50mm
Azimut/Champ	Nbr d'éoliennes visibles	Eolienne la plus proche	Eolienne la plus éloignée		
58° / 100°	0/2	E2 / 16 267 m	E1 / 16 309 m		

**Commentaires**

La ville de Craon est implantée de part et d'autre de la vallée de l'Oudon. Son encassement et son front bâti relativement dense cernent son patrimoine et n'offrent ainsi aucune vue directe sur l'étendue bocagère du Haut Anjou. Depuis sa périphérie, les perceptions sont plus dégagées et notamment depuis la route départementale D25 qui dessert l'ouest de la ville. Depuis cette dernière, les champs permettent au regard de se porter loin jusqu'aux habitations. Les toitures sont ensuite surplombées de boisements en arrière-plan.

Le projet des Landes n'est pas visible depuis ce point de vue. Il est dissimulé derrière les habitations et la végétation. Ainsi les futures éoliennes ne présentent pas de lien visuel avec la ville de Craon.

L'impact est nul.

Fréquentation : entre 2001 à 5000 v/j

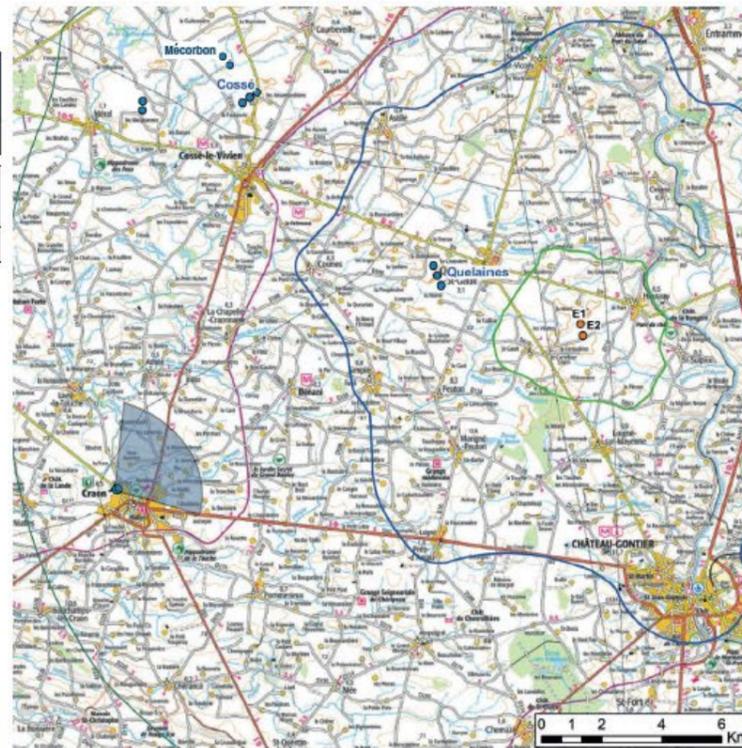


Figure 114 : Photomontage n°10 - Vue depuis la D25 en entrée de Craon - Partie 1/4 (source : ATER Environnement, 2024)





©An Avel Energy 2020

Figure 116 : Photomontage n°10 - Vue depuis la D25 en entrée de Craon - Partie 3/4 (source : ATER Environnement, 2021)



Figure 117 : Photomontage n°10 - Vue depuis la D25 en entrée de Craon - Partie 4/4 (source : ATER Environnement, 2021)

Photomontage n°11 - Vue depuis le chemin de randonnée de Cossé-le-Vivien et la D126

Données techniques du photomontage

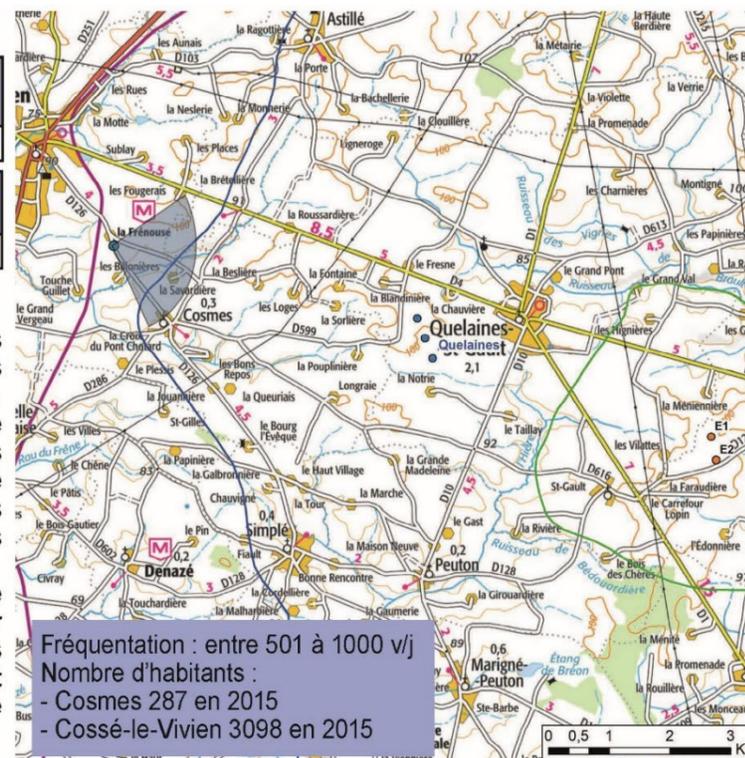
Coordonnées en L93		Alt. NGF	Date	Heure	Focale
x	y				
409339	6766218	90 m	12/04/2019	16:21	50mm
Azimut/Champ	Nbr d'éoliennes visibles	Eolienne la plus proche	Eolienne la plus éloignée		
107° / 100°	2/2	E1 / 10 331 m	E2 / 10 531 m		

Commentaires

Le bourg de Cossé-le-Vivien est implanté dans la vallée de l'Oudon. Depuis les hauteurs du plateau et notamment depuis la D126 qui rejoint Cosmes (aire d'étude rapprochée), le regard se porte au-dessus de l'étendue cultivée. A proximité, se situe la voie verte qui emprunte le tracé de l'ancienne voie ferrée. Depuis son tracé, les haies denses qui la bordent ne permettent pas de vue lointaine sur le plateau. Depuis son intersection avec la D126, le regard se porte loin et quelques haies bocagères se succèdent sur différents plans. Lorsqu'elles sont moins denses, elles cadrent des fenêtres visuelles lointaines où se découvrent notamment les trois éoliennes de Quelaines.

**Le projet des Landes est perceptible en arrière-plan du parc de Quelaines. Ainsi, il n'ajoute pas de nouvel angle d'occupation sur l'horizon. D'une hauteur apparente divisée de moitié, les futures éoliennes sont moins perceptibles et ne modifient pas le rapport d'échelle existant. De plus, seuls leurs rotors dépassent de la ligne d'horizon.**

L'impact serait donc faible.



214



Figure 118 : Photomontage n°11 - Vue depuis le chemin de randonnée de Cossé-le-Vivien et la D126 - Partie 1/4 (source : ATER Environnement, 2021)



Figure 119 : Photomontage n°11 - Vue depuis le chemin de randonnée de Cossé-le-Vivien et la D126 - Partie 2/4 (source : ATER Environnement, 2021)



Figure 120 : Photomontage n°11 - Vue depuis le chemin de randonnée de Cossé-le-Vivien et la D126 - Partie 3/4 (source : ATER Environnement, 2021)



Figure 121 : Photomontage n°11 - Vue depuis le chemin de randonnée de Cossé-le-Vivien et la D126 – Partie 4/4 (source : ATER Environnement, 2021)

### *Synthèse de l'analyse des impacts pour l'aire d'étude éloignée*

---

- ▶ Depuis l'aire d'étude éloignée, les éoliennes du projet des Landes sont très peu perceptibles. En effet, les nombreuses vallées et la trame bocagère du plateau forment des masques visuels efficaces notamment depuis les bourgs et leur patrimoine.

- ▶ Les visibilités partielles des futures éoliennes sont situées davantage depuis certains tronçons des axes de communication qui traversent les hauteurs du plateau. Mais seuls le rotor ou les pales dépassent de la ligne de crête et de la cime des arbres.
- ▶ L'impact du projet des Landes au niveau de l'aire d'étude éloignée est donc globalement faible.

THÉMATIQUES	IMPACTS	COMMENTAIRES
Inter-visibilité avec les parcs éoliens existants	1	Le contexte éolien n'est pas dense avec deux parcs construits sur le territoire étudié. Les inter-visibilités et les covisibilités avec le projet des Landes seront donc rares. En effet, depuis les abords du parc éolien du Cossé (n°12), les futures éoliennes ne sont pas visibles. Depuis quelques points de vue dégagés sur les hauteurs du plateau, le parc de Quelaines se découvre en arrière-plan. Depuis la D771 par exemple (n°14), le projet des Landes sera partiellement visible avec une vue sur l'une des éoliennes de Quelaines. L'impact est toutefois globalement faible.
Perception depuis les axes de communication	1	Des routes nationales et départementales rectilignes traversent l'aire d'étude éloignée, tels que la D21 (n°2), la D28 (n°5), la N162 (n°7) ou encore la D771 (n°14). Les perceptions du projet sont rares, en effet la présence des vallées et des haies bocagères dissimulent les futures éoliennes (n°2 et 5). Depuis certains tronçons, elles se laisseront toutefois découvrir en arrière-plan et d'une hauteur apparente très réduite (n°7 et 14). Les impacts sont donc nuls à faibles.
Perception depuis les bourgs	1	Laval et Craon sont les bourgs majeurs de l'aire d'étude éloignée. Situés dans les fonds de vallée, ils ne présentent pas de lien visuel avec le projet des Landes (photomontages n°1 et 10). Le champ visuel est plus dégagé depuis les abords des bourgs implantés sur les hauteurs du plateau bocager. Cependant sa topographie très dessinée et ses haies bocagères forment des masques visuels imposants, tel que depuis la sortie de Meslay-du-Maine (n°4). Quelques fois le projet sera visible toutefois en arrière-plan et d'une hauteur apparente très réduite. L'entrée de Coudray en est un exemple (n°6). Les impacts sont donc nuls à faibles.
Perception depuis les chemins de randonnée & belvédères	1	L'aire d'étude éloignée est traversée par deux voies vertes, celle de Laval à Renaze et de Laval à Château-Gontier. Sillonnant les hauteurs du plateau bocager, elles empruntent des ambiances très variées du fond de vallée encaissée au plateau agricole dégagé. Les visibilitées lointaines existent davantage depuis ce dernier même si la trame bocagère forme des masques visuels efficaces. Certaines fenêtres visuelles sont toutefois possibles et le projet des Landes apparaîtra partiellement et d'une hauteur apparente très réduite en arrière-plan (n°11). Les impacts visuels sont donc nuls à faibles.
Perception et covisibilité : le patrimoine & les sites protégés	1	Les villes de Craon et Laval regroupent la majorité du patrimoine de l'aire d'étude éloignée. Hors encaissées, en fond de vallées et avec un front bâti dense, les monuments historiques ne possèdent pas de vue lointaine en direction du plateau bocager. De ce fait, ils sont écartés de tout lien visuel avec le projet des Landes. Pour les monuments isolés sur les hauteurs du plateau, des visibilitées partielles du projet sont envisageables, tel que depuis le château Mortier Crolle (n°8). Mais compte tenu de la distance et de la présence végétale importante, les impacts visuels demeurent faibles.

Les impacts sont négatifs, permanents et directs. Ils sont qualifiés de nul, faible, modéré, fort et très fort dans le tableau ci-dessus.

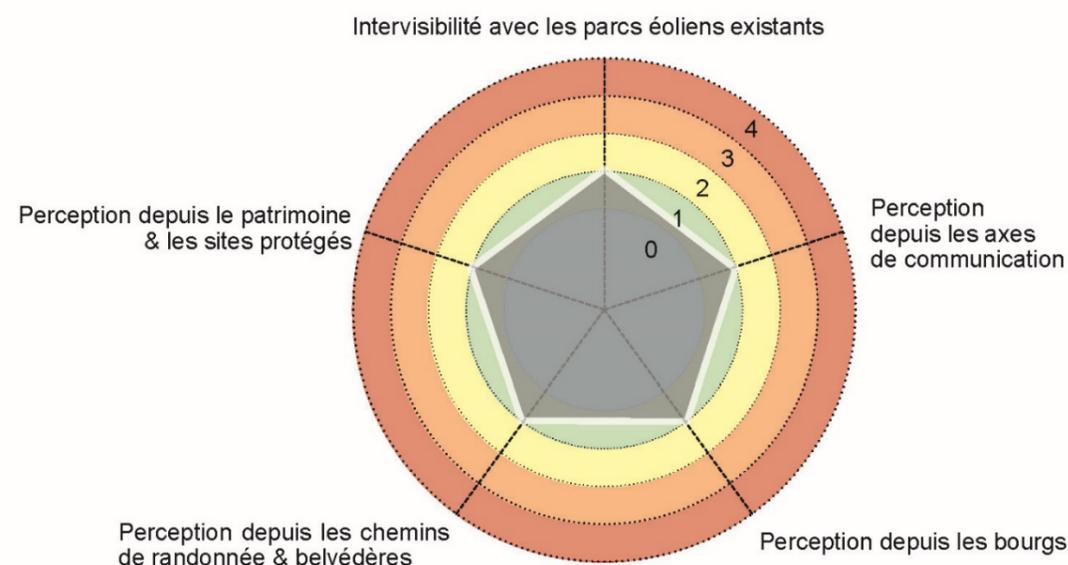
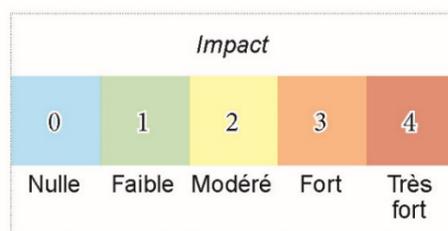


Tableau 43 : Synthèse des impacts de l'aire d'étude éloignée (source : ATER Environnement, 2021)

## 1.6. AIRE D'ETUDE RAPPROCHEE : ANALYSE DES IMPACTS

Remarque : Dans le cadre du projet éolien des Landes, 28 photomontages ont été réalisés dans l'aire d'étude rapprochée. Seuls 5 seront présentés ci-après à titre illustratif ; pour plus de précisions sur les autres photomontages, le lecteur est invité à se reporter à l'expertise paysagère jointe en annexe de la présente étude d'impact.



Carte 54 : Localisation des photomontages de l'aire d'étude rapprochée (source : ATER Environnement, 2021)

Photomontage n°18B - Vue depuis les jardins du château de la Rongère

Données techniques du photomontage

Coordonnées en L93		Alt. NGF	Date	Heure	Focale
x	y				
422371	6762907	60 m	05/04/2018	11:02	46mm
Azimut/Champ		Nbr d'éoliennes visibles	Eolienne la plus proche	Eolienne la plus éloignée	
293° / 100°		0/2	E2 / 3 118 m	E1 / 3 201 m	

Commentaires

Le Château de la Rongère, bâtiment classé sur la liste des monuments historiques, se situe sur la rive sud de la Mayenne. Légèrement encaissé, il est également cerné d'épais boisements depuis certains côtés. Ainsi, depuis son jardin les boisements qui accompagnent et bordent la Mayenne, se laissent découvrir au-dessus du mur de clôture et délimitent considérablement le champ visuel. La scène est également rythmée par les épais conifères taillés et alignés.

Le projet des Landes n'est pas visible depuis certaines positions du jardin du château. Il se situe en grande partie en-dessous de la ligne de crête et également derrière la végétation très présente dans le jardin. Les futures éoliennes ne seront pas perceptibles depuis ce point de vue, à proximité du bassin en position centrale du jardin.

L'impact est ainsi nul.

Ouverture au public du 1er juin au 30 septembre

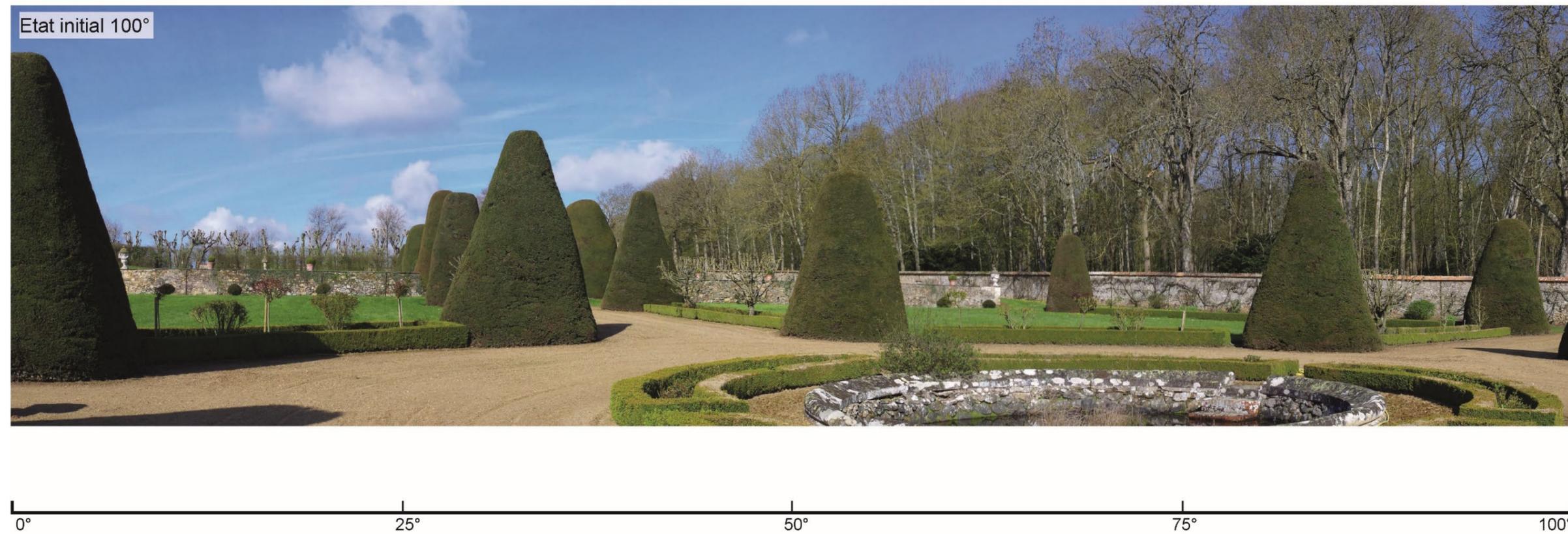
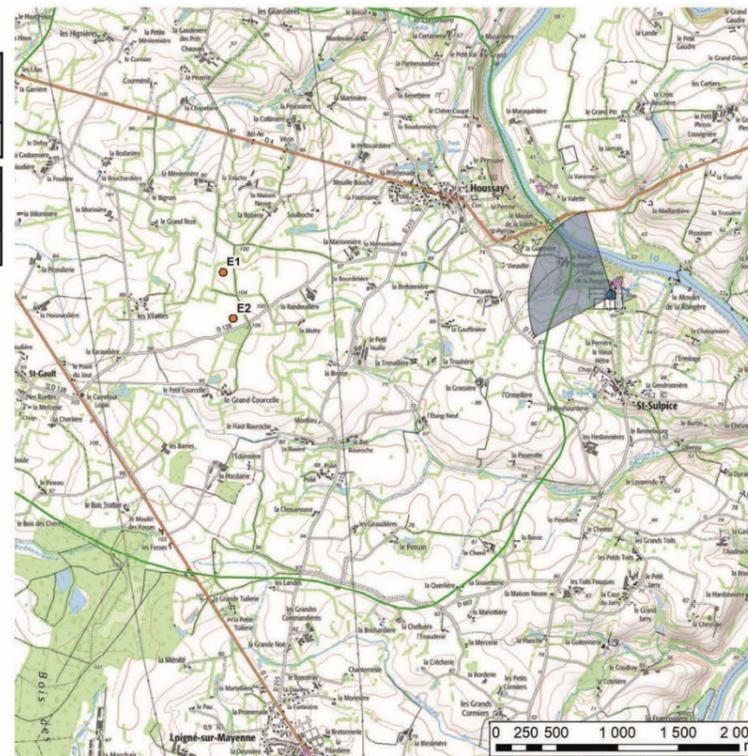


Figure 122 : Photomontage n°18B - Vue depuis les jardins du château de la Rongère - Partie 1/4 (source : ATER Environnement, 2021)



Figure 123 : Photomontage n°18B - Vue depuis les jardins du château de la Rongère - Partie 2/4 (source : ATER Environnement, 2021)



Figure 124 : Photomontage n°18B - Vue depuis les jardins du château de la Rongère - Partie 3/4 (source : ATER Environnement, 2021)



Figure 125 : Photomontage n°18B - Vue depuis les jardins du château de la Rongère - Partie 4/4 (source : ATER Environnement, 2021)

Photomontage n°20 - Vue depuis Souvetterie

Données techniques du photomontage

Coordonnées en L93		Alt. NGF	Date	Heure	Focale
x	y				
421281	6760445	92 m	13/04/2019	10:41	50mm
Azimut/Champ		Nbr d'éoliennes visibles	Eolienne la plus proche	Eolienne la plus éloignée	
327° / 100°		2/2	E2 / 3 035 m	E1 / 3 381 m	

Commentaires

La route départementale D607 sillonne le plateau bocager du Haut-Anjou à l'ouest de la vallée de la Mayenne. Elle dessert de nombreuses fermes et habitations isolées dont celles de la Souvetterie, de la Querlière et de la Mariottière. Depuis leurs abords, le regard se porte au-dessus des parcelles agricoles jusqu'aux habitations de la Querlière puis jusqu'aux différentes haies arborées qui se succèdent. Quelques pylônes électriques ponctuent la scène et installent des éléments de verticalité.

Le projet des Landes est perceptible en arrière-plan depuis la D607. Les haies bocagères dessinent une fenêtre visuelle qui cadrent les deux futures éoliennes. Eloignées d'environ 3 kilomètres, elles sont d'une hauteur apparente réduite qui ne perturbe pas le rapport d'échelle de la composition. Toutefois, elles dessinent de nouvelles verticalités qui attirent le regard.

L'impact serait donc modéré.

Quelques fermes



Figure 126 : Photomontage n°20 - Vue depuis Souvetterie - Partie 1/4 (source : ATER Environnement, 2021)





Figure 128 : Photomontage n°20 - Vue depuis Souvetterie - Partie 3/4 (source : ATER Environnement, 2021)



Figure 129 : Photomontage n°20 - Vue depuis Souvetterie - Partie 4/4 (source : ATER Environnement, 2021)

Photomontage n°23 - Vue depuis la D1

Données techniques du photomontage

Coordonnées en L93		Alt. NGF	Date	Heure	Focale
x	y				
421059	6756650	72 m	13/04/2019	10:54	50mm
Azimut/Champ		Nbr d'éoliennes visibles	Eolienne la plus proche	Eolienne la plus éloignée	
334° / 100°		2/2	E2 / 6 323 m	E1 / 6 712 m	

Commentaires

La route départementale D1 dessert le nord de Château-Gontier jusqu'à Ligné-sur-Mayenne et représente un axe fréquenté de cette aire d'étude rapprochée. La voirie rectiligne s'enfonce jusqu'à la silhouette de Ligné-sur-Mayenne avec notamment le clocher de l'église paroissiale Saint-Aubin. En premier-plan, les parcelles agricoles s'étendent de part et d'autre. Puis le champ visuel est délimité par une succession de haies bocagères.

Depuis ce point de vue, le projet des Landes est perceptible et surplombe la fine silhouette de Ligné-sur-Mayenne en arrière-plan. Les deux éoliennes se chevauchent visuellement l'une sur l'autre pour ne former qu'un faible angle d'occupation sur l'horizon. Eloignées de plus de 6 kilomètres, leur hauteur apparente est réduite et ainsi le projet ne perturbe pas le rapport d'échelle de la composition. Cependant il installe un nouveau point d'appel qui s'élève au-dessus de la ligne d'horizon. L'impact serait modéré.

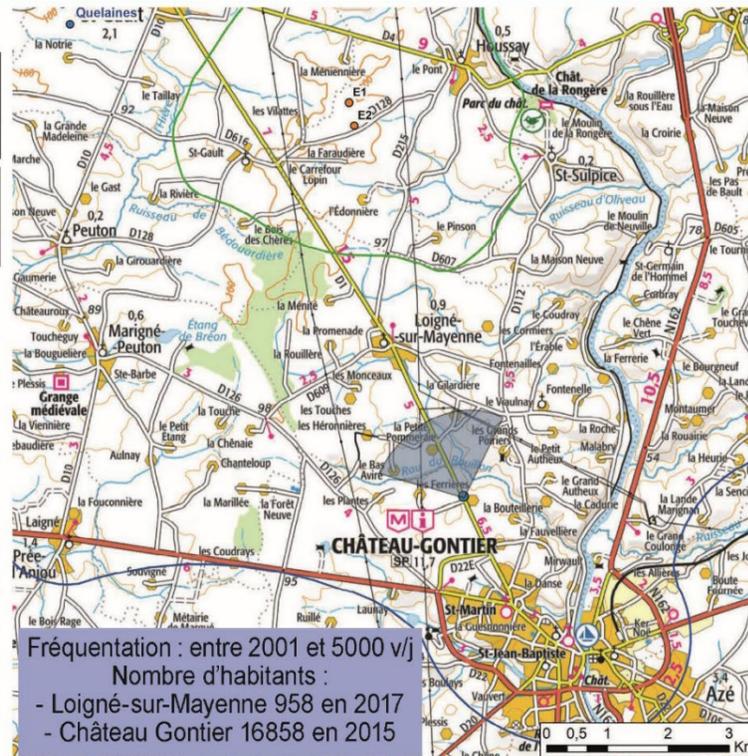


Figure 130 : Photomontage n°23 - Vue depuis la D1 - Partie 1/4 (source : ATER Environnement, 2021)





Figure 132 : Photomontage n°23 – Vue depuis la D1 – Partie 3/4 (source : ATER Environnement, 2021)



Figure 133 : Photomontage n°23 – Vue depuis la D1 – Partie 4/4 (source : ATER Environnement, 2021)

Photomontage n°29 - Vue depuis le chemin de randonnée en sortie de Quelaines-Saint-Gault

**Données techniques du photomontage**

Coordonnées en L93		Alt. NGF	Date	Heure	Focale
x	y				
417128	6764450	95 m	12/04/2019	15:22	50mm
Azimut/Champ		Nbr d'éoliennes visibles	Eolienne la plus proche	Eolienne la plus éloignée	
121° / 100°		2/2	E1 / 2 462 m	E2 / 2 756 m	

**Commentaires**

Le chemin de randonnée autour de Quelaines-Saint-Gault emprunte une succession de routes communales qui mènent notamment jusqu'à de multiples lieux-dits. Depuis le chemin d'accès de La Bodinière, l'itinéraire de randonnée s'enfonce dans la végétation avec d'épaisses haies de part et d'autre. Au sud, le champ visuel est plus dégagé au-dessus des cultures avec quelques silhouettes d'arbres qui ponctuent la ligne de crête en arrière-plan. Une ligne électrique traverse la composition et les poteaux électriques ajoutent quelques éléments de verticalité.

Le projet des Landes est visible. Les futures éoliennes s'alignent en arrière-plan, d'une hauteur apparente réduite étant reculées de plus de 2 kilomètres. De plus, ces dernières ne modifient pas le rapport d'échelle déjà présent avec les poteaux électriques. Elles ajoutent cependant un nouveau point d'appel en arrière-plan, en covisibilité avec les bâtiments de la Gadonnière et de la Thébaudière. L'impact serait faible.

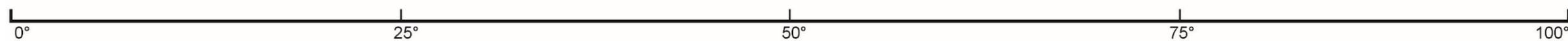
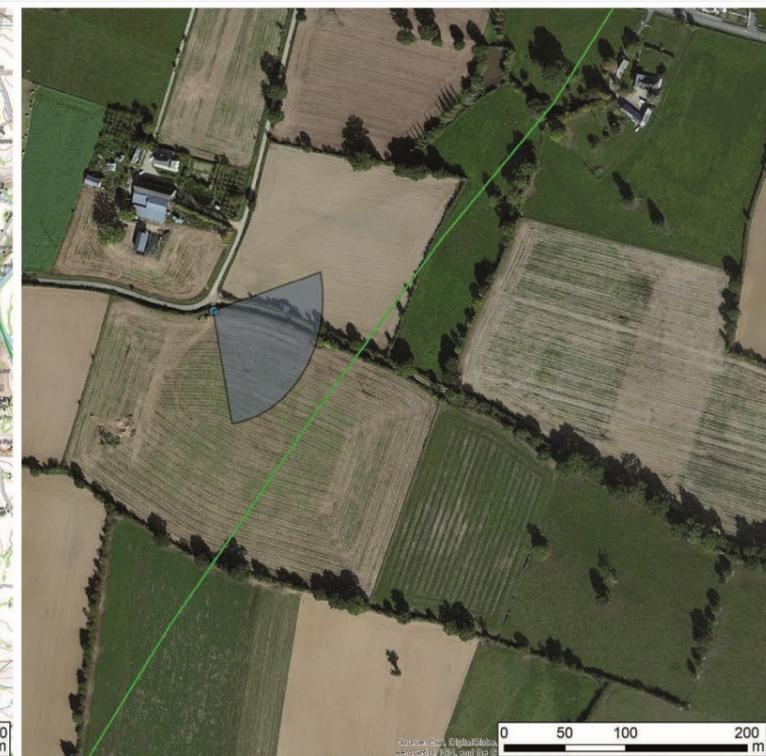


Figure 134 : Photomontage n°29 - Vue depuis le chemin de randonnée en sortie de Quelaines-Saint-Gault - Partie 1/4 (source : ATER Environnement, 2021)



234

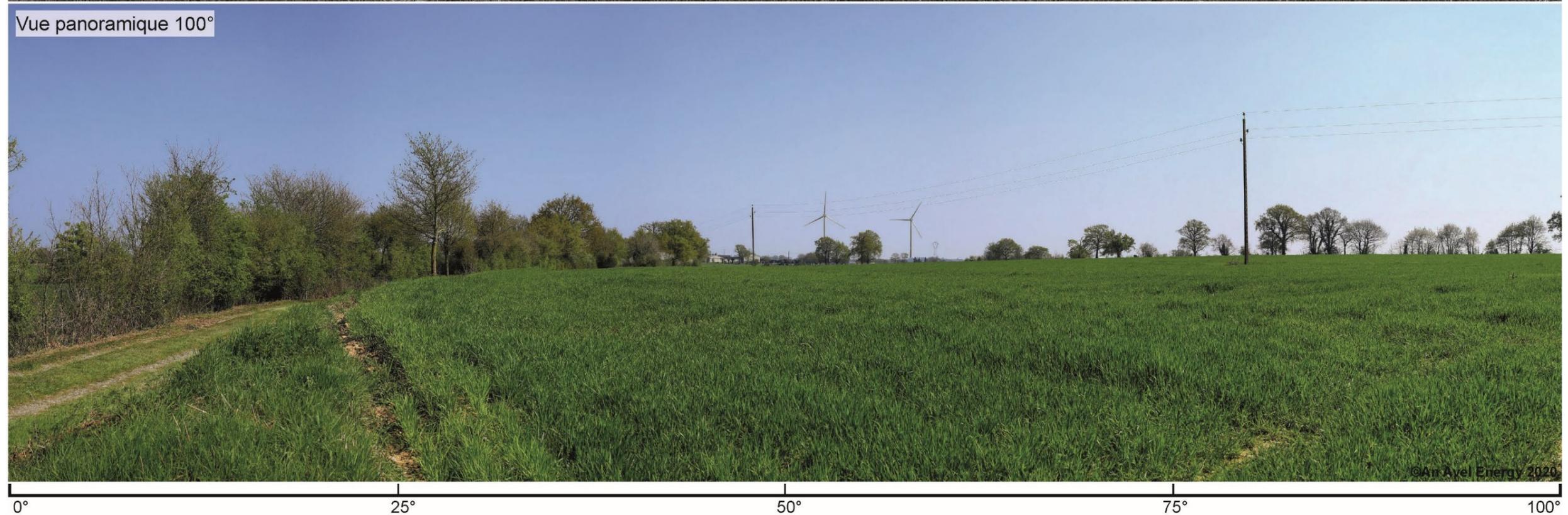


Figure 135 : Photomontage n°29 - Vue depuis le chemin de randonnée en sortie de Quelaines-Saint-Gault - Partie 2/4 (source : ATER Environnement, 2021)



Figure 136 : Photomontage n°29 - Vue depuis le chemin de randonnée en sortie de Quelaines-Saint-Gault - Partie 3/4 (source : ATER Environnement, 2021)



Figure 137 : Photomontage n°29 - Vue depuis le chemin de randonnée en sortie de Quelaines-Saint-Gault - Partie 4/4 (source : ATER Environnement, 2021)

Photomontage n°33 - Vue depuis la sortie Sud d'Astillé et la D553

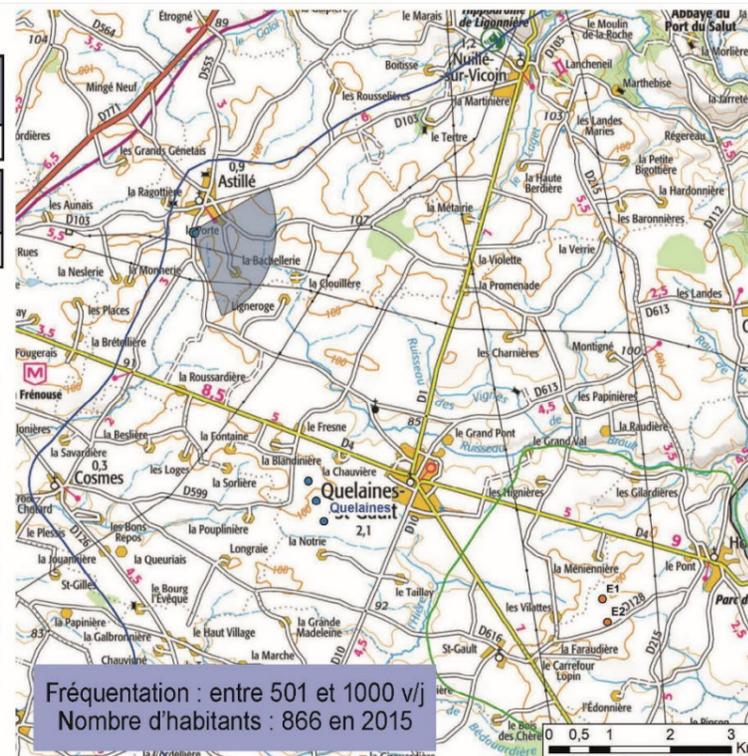
Données techniques du photomontage

Coordonnées en L93		Alt. NGF	Date	Heure	Focale
x	y				
412457	6769098	103 m	12/04/2019	17:04	50mm
Azimut/Champ		Nbr d'éoliennes visibles	Eolienne la plus proche	Eolienne la plus éloignée	
112° / 100°		2/2	E1 / 9 020 m	E2 / 9 339 m	

Commentaires

Le bourg d'Astillé est implanté sur les hauteurs du plateau bocager au nord-ouest de l'aire d'étude rapprochée. Depuis sa sortie sud, au niveau de la D553, quelques habitations en périphérie s'alignent. Puis s'étendent à leurs pieds, les parcelles cultivées délimitées par de nombreuses haies bocagères. En arrière-plan et au-dessus de la cime des arbres, les rotors des éoliennes de Quelaines se chevauchent d'une hauteur apparente réduite.

Le projet des Landes est également perceptible partiellement. Seul le rotor pour l'une des deux éoliennes (E1) et les pales pour la seconde (E2) se découvrent au-dessus de la végétation. D'une hauteur apparente encore plus réduite que celle du parc de Quelaines, elles ne forment pas de nouveau point d'appel dans la composition. Eloignées, elles ne perturbent aucunement le rapport d'échelle. Les habitations d'Astillé présenteront donc peu de lien visuel avec les futures éoliennes. L'impact serait très faible.



Fréquentation : entre 501 et 1000 v/j  
 Nombre d'habitants : 866 en 2015

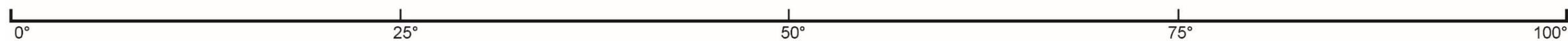


Figure 138 : Photomontage n°33 - Vue depuis la sortie Sud d'Astillé et la D553 - Partie 1/4 (source : ATER Environnement, 2021)



238



Figure 139 : Photomontage n°33 - Vue depuis la sortie Sud d'Astillé et la D553 - Partie 2/4 (source : ATER Environnement, 2021)



Figure 140 : Photomontage n°33 - Vue depuis la sortie Sud d'Astillé et la D553 - Partie 3/4 (source : ATER Environnement, 2021)



Figure 141 : Photomontage n°33 - Vue depuis la sortie Sud d'Astillé et la D553 - Partie 4/4 (source : ATER Environnement, 2021)

**Synthèse de l'analyse des impacts pour l'aire d'étude rapprochée**

► Au sein de l'aire d'étude rapprochée, les perceptions du projet des Landes sont essentiellement localisées sur les hauteurs du plateau bocager, notamment depuis les routes qui le traversent.

- Les bourgs, essentiellement implantés dans les fonds des vallées, ne présentent que peu de lien visuel avec les futures éoliennes. Il en sera de même pour leur patrimoine. Toutefois depuis les entrées et sorties de bourgs situées sur le plateau, les futures éoliennes sont visibles partiellement.
- Mais l'impact demeure faible voire occasionnellement modéré puisque les hauteurs apparentes des éoliennes compte tenu de l'éloignement sont réduites, et elles sont en partie tronquées par la végétation ou la topographie.

THÉMATIQUES	IMPACTS	COMMENTAIRES
Inter-visibilité avec les parcs éoliens existants	1	L'aire d'étude rapprochée ne comprend que les trois éoliennes construites de Quelaines. Les covisibilités avec le projet des Landes sont faibles, notamment avec la trame bocagère dense du plateau qui délimite considérablement le champ visuel. Ainsi depuis les abords du parc de Quelaines, les futures éoliennes ne sont que partiellement discernables (n°28). L'impact est ainsi faible.
Perception depuis les axes de communication	2	L'aire d'étude rapprochée est traversée par deux axes principaux : la nationale N162 et la départementale D23 qui desservent Château-Gontier. Depuis certains de leurs tronçons, sur les hauteurs du plateau, le projet est perceptible en arrière-plan partiellement (n°16 et 24) tronqué par la topographie et la végétation. Lorsque les futures éoliennes sont visibles dans leur intégralité, elles demeurent d'une hauteur apparente réduite qui ne perturbe pas le rapport d'échelle (n°21). Depuis les routes secondaires telle que la D1 (n°23 et 34) ou encore la D215 (n°35), les deux éoliennes sont visibles parfois partiellement, d'une faible hauteur apparente également et selon les composantes du paysage, dessinent de nouveaux points d'appel. Les impacts sont donc globalement faibles avec des exceptions à modérés.
Perception depuis les bourgs	1	La ville de Château-Gontier est implantée de part et d'autre de la vallée de la Mayenne. Les coteaux et le front bâti dense dissimulent le projet des Landes. Ce dernier se laisse apercevoir depuis les entrées et les sorties de la ville (n°22), mais d'une hauteur apparente réduite étant éloigné d'une dizaine de kilomètres. D'autres bourgs sont implantés dans les nombreuses fines vallées qui entaillent le plateau tels que Nuillé-sur-Vicoin (n°15), Laigné (n°24) ou encore Simplé (n°26). Les futures éoliennes depuis ces derniers sont dissimulées partiellement voire totalement par les coteaux. Depuis les entrées et sorties de certains, sur les hauteurs du plateau, le regard se porte loin et le projet des Landes est perceptible en arrière-plan, d'une faible hauteur apparente. La sortie sud-ouest de Villiers-Charlemagne (n°17) en est un exemple. Toutefois depuis les bourgs ou les habitations isolées, localisés sur le plateau, les futures éoliennes sont également discernables en arrière-plan notamment depuis Astillé (n°32), Quelaines-Saint-Gault (n°31 et 32) ou le lieu-dit de la Haute-Clavrolrière (n°25). L'impact est cependant globalement faible.
Perception depuis les chemins de randonnée & belvédères	1	La voie verte de Laval à Château-Gontier emprunte le fond de la vallée de la Mayenne et ne présentera aucun lien visuel avec le projet éolien. Depuis l'itinéraire de randonnée autour de Quelaines-Saint-Gault, les futures éoliennes sont visibles en arrière-plan mais d'une faible hauteur apparente étant éloignées de plus de 2 kilomètres. L'impact est donc nul à faible.
Perception et covisibilité : le patrimoine & les sites protégés	1	Le bourg de Château-Gontier, au Sud de l'aire d'étude rapprochée, regroupe la majorité du patrimoine. Encaissé dans la vallée de la Mayenne, les monuments et leurs parvis ne présenteront pas de lien visuel direct avec le projet des Landes. Depuis les hauteurs du plateau, quelques covisibilités pourront toutefois exister avec les clochers par exemple et les futures éoliennes (n°22). Cependant, éloignées, elles apparaissent d'une hauteur très réduite et ne perturbent aucunement le rapport d'échelle. De plus, le château de la Rongère est encaissé dans la vallée de la Mayenne, il ne présente donc pas de relation visuelle avec les futures éoliennes (n°18). Les impacts sont donc globalement faibles.

Les impacts sont négatifs, permanents et directs. Ils sont qualifiés de nul, faible, modéré, fort et très fort dans le tableau ci-dessus.

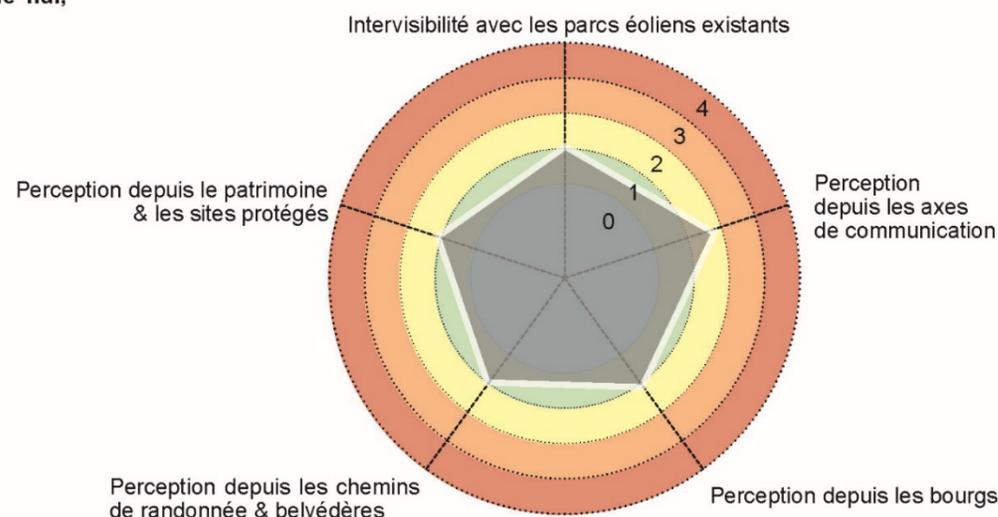
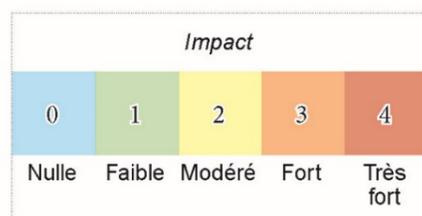


Tableau 44 : Synthèse des impacts de l'aire d'étude rapprochée (source : ATER Environnement, 2021)

## 1.7. AIRE D'ETUDE IMMEDIATE : ANALYSE DES IMPACTS

*Remarque : Dans le cadre du projet éolien des Landes, 15 photomontages ont été réalisés dans l'aire d'étude immédiate. Seuls 7 seront présentés ci-après à titre illustratif ; pour plus de précisions sur les autres photomontages, le lecteur est invité à se reporter à l'expertise paysagère jointe en annexe de la présente étude d'impact.*



Carte 55 : Localisation des photomontages de l'aire d'étude immédiate (source : ATER Environnement, 2021)

Photomontage n°36 - Vue depuis le chemin de randonnée d'Houssay et les Gilardières

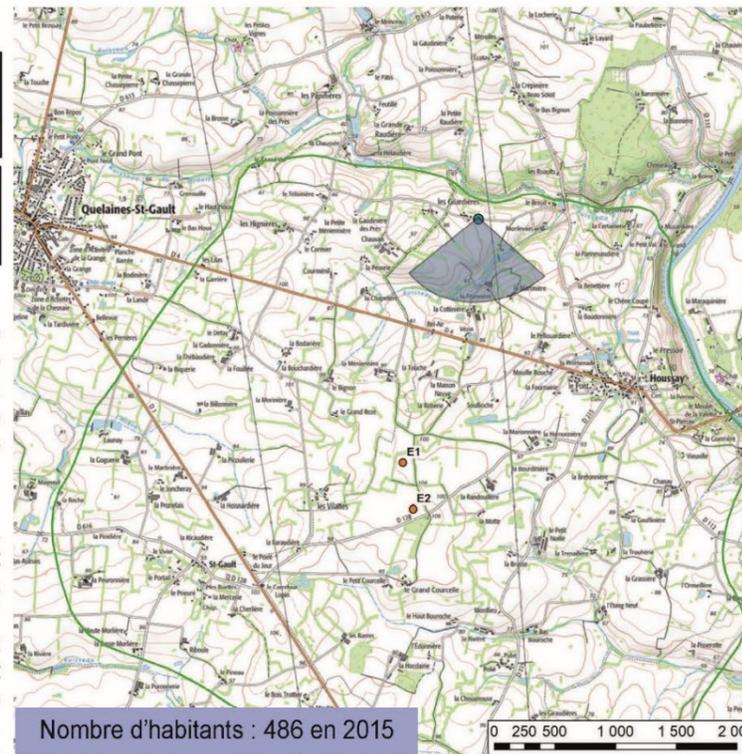
Données techniques du photomontage

Coordonnées en L93		Alt. NGF	Date	Heure	Focale
x	y				
419799	6765083	72 m	13/04/2019	09:03	50mm
Azimut/Champ	Nbr d'éoliennes visibles	Eolienne la plus proche	Eolienne la plus éloignée		
182° / 100°	2/2	E1 / 2 090 m	E2 / 2 436 m		

Commentaires

Depuis le chemin de randonnée qui mène jusqu'à Houssay et au niveau de la ferme des Gilardières, le plateau ondule avec le ruisseau de Couesse sillonnant à proximité. Le champ s'enfonce en contrebas. Au-dessus de sa ligne de crête, se découvrent les coteaux opposés cultivés avec une trame bocagère bien définie. Plus à l'ouest, le champ visuel est davantage délimité par la topographie. Seules les cimes des arbres dépassent en arrière-plan.

Les deux éoliennes des Landes sont perceptibles au-dessus de la ligne d'horizon et de la végétation. La moitié du mat est cependant dissimulée. Reculées d'environ 2,4 kilomètres, elles ne sont pas prégnantes mais dessinent toutefois de nouvelles verticalités qui surplombent la végétation. De ce fait, elles installent de nouveaux points d'appel dans la composition et modifient légèrement le rapport d'échelle. Cependant cet axe n'est que peu emprunté, il concerne principalement les promeneurs locaux et les usagers de la ferme. L'impact serait modéré mais il est à relativiser étant donné la faible fréquentation de ce point de vue.



Etat initial 100°

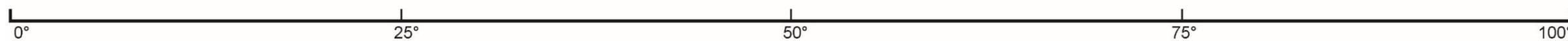


Figure 142 : Photomontage n°36 - Vue depuis le chemin de randonnée d'Houssay et les Gilardières - Partie 1/4 (source : ATER Environnement, 2021)





Figure 144 : Photomontage n°36 - Vue depuis le chemin de randonnée d'Houssay et les Gilardières - Partie 3/4 (source : ATER Environnement, 2021)



Figure 145 : Photomontage n°36 - Vue depuis le chemin de randonnée d'Houssay et les Gilardières - Partie 4/4 (source : ATER Environnement, 2021)

Photomontage n°39 - Vue depuis la sortie Sud de Houssay

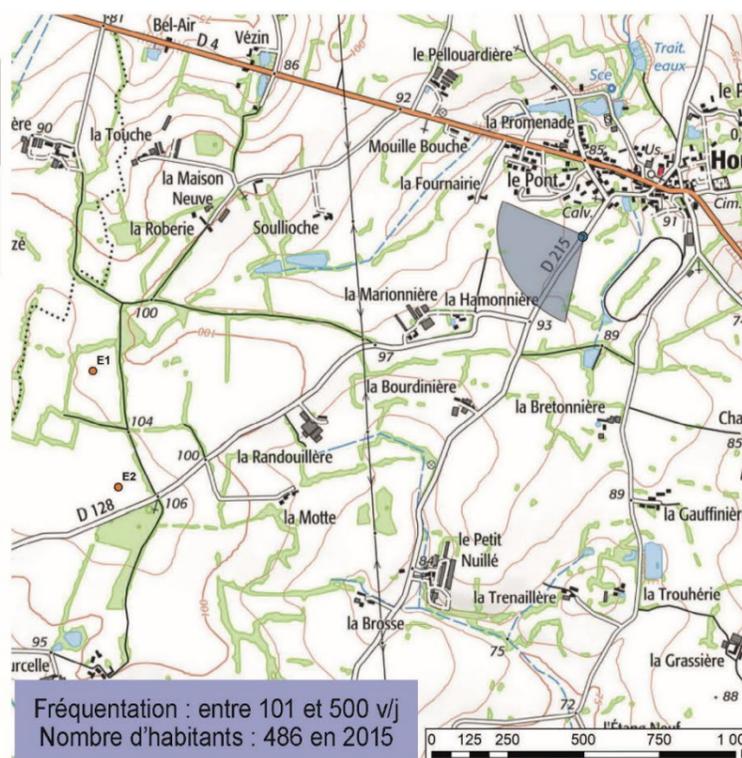
Données techniques du photomontage

Coordonnées en L93		Alt. NGF	Date	Heure	Focale
x	y				
420792	6763529	89 m	13/04/2019	09:27	50mm
Azimut/Champ	Nbr d'éoliennes visibles	Eolienne la plus proche	Eolienne la plus éloignée		
244° / 100°	2/2	E1 / 1 674 m	E2 / 1 737 m		

Commentaires

La route départementale D215 se situe au Sud de Houssay. Depuis cette dernière, le champ visuel est dégagé avec la présence de larges parcelles agricoles. Elles sont toutefois délimitées en arrière-plan par des haies bocagères. Au-delà, au centre de la composition, quelques bâtiments des hameaux de la Marionnière et de la Hamonnière se distinguent.

Le projet des Landes est visible au-dessus de la ligne d'horizon et des haies bocagères pour l'une des deux éoliennes. Leurs pieds sont toutefois légèrement tronqués par la topographie. Reculées de plus de 1,7 kilomètres, leurs hauteurs apparentes sont conséquentes même si elles ne sont pas prégnantes dans ce paysage de si grande ampleur. Elles dessinent cependant de nouveaux points d'appel et perturbent le rapport d'échelle. Malgré le faible nombre d'habitants, Houssay demeure le principal bourg de l'aire d'étude immédiate. Toutefois cette route communale n'est que peu empruntée. L'impact serait modéré.



Fréquentation : entre 101 et 500 v/j  
 Nombre d'habitants : 486 en 2015

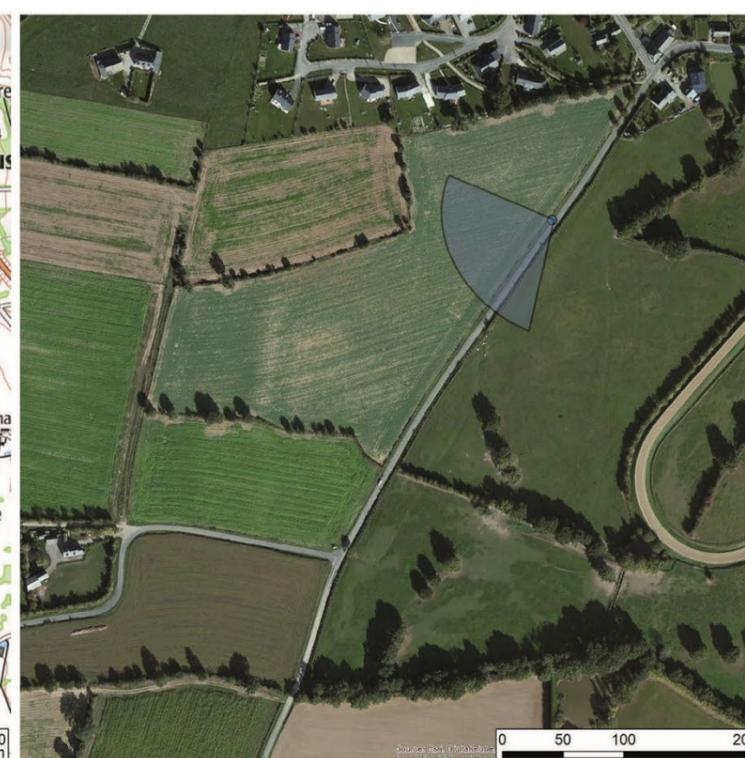


Figure 146 : Photomontage n°39 - Vue depuis la sortie Sud de Houssay - Partie 1/4 (source : ATER Environnement, 2021)



Figure 147 : Photomontage n°39 - Vue depuis la sortie Sud de Houssay - Partie 2/4 (source : ATER Environnement, 2021)



Figure 148 : Photomontage n°39 - Vue depuis la sortie Sud de Houssay - Partie 3/4 (source : ATER Environnement, 2021)



Figure 149 : Photomontage n°39 - Vue depuis la sortie Sud de Houssay - Partie 4/4 (source : ATER Environnement, 2021)

Photomontage n°40 - Vue depuis la D128 et le chemin de randonnée de Houssay

**Données techniques du photomontage**

Coordonnées en L93		Alt. NGF	Date	Heure	Focale
x	y				
419796	6762955	100 m	13/04/2019	09:37	50mm
Azimut/Champ		Nbr d'éoliennes visibles	Eolienne la plus proche	Eolienne la plus éloignée	
275° / 100°		2/2	E2 / 589 m	E1 / 633 m	

**Commentaires**

Le chemin de randonnée depuis Houssay emprunte la route départementale D128 au sud-ouest du bourg et sillonne le plateau bocager du Haut Anjou. Au niveau du chemin d'accès du lieu-dit de la Randouillère, des prairies clôturées composent le premier plan. Elles sont délimitées ensuite par d'épaisses haies bocagères. La silhouette des arbres et les quelques poteaux électriques le long de la voirie sont les seules verticalités de ce paysage à tendance horizontale.

Les deux éoliennes des Landes sont visibles au-dessus de la végétation. Reculées d'environ 600 mètres de ce point de vue, elles sont d'une hauteur apparente conséquente. Leur prégnance dessine de nouveaux points d'appels dans le paysage et perturbe le rapport d'échelle existant. Les bâtiments de la Randouillère sont cernés de haies relativement hautes qui réduiront ainsi les perceptions du projet éolien.

L'impact serait fort depuis la D128 et le chemin de randonnée qui l'emprunte. Toutefois, ce point de vue n'est que peu fréquenté, la route n'est empruntée principalement que par les riverains des fermes isolées ou par des promeneurs des bourgs voisins.

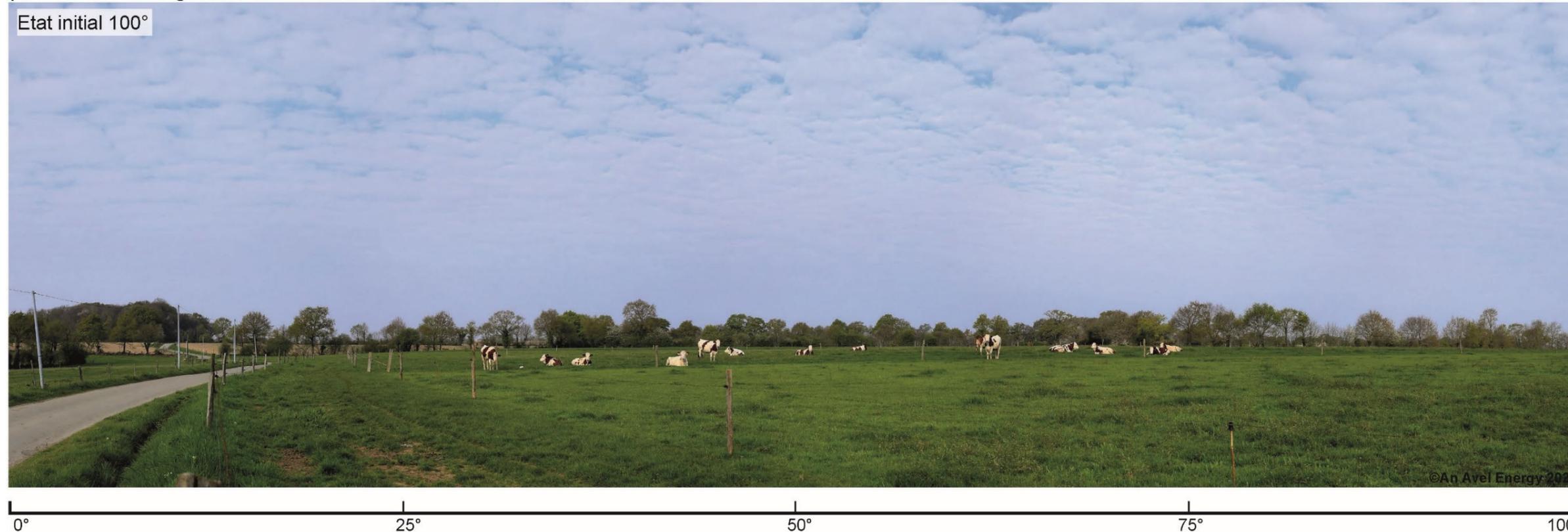
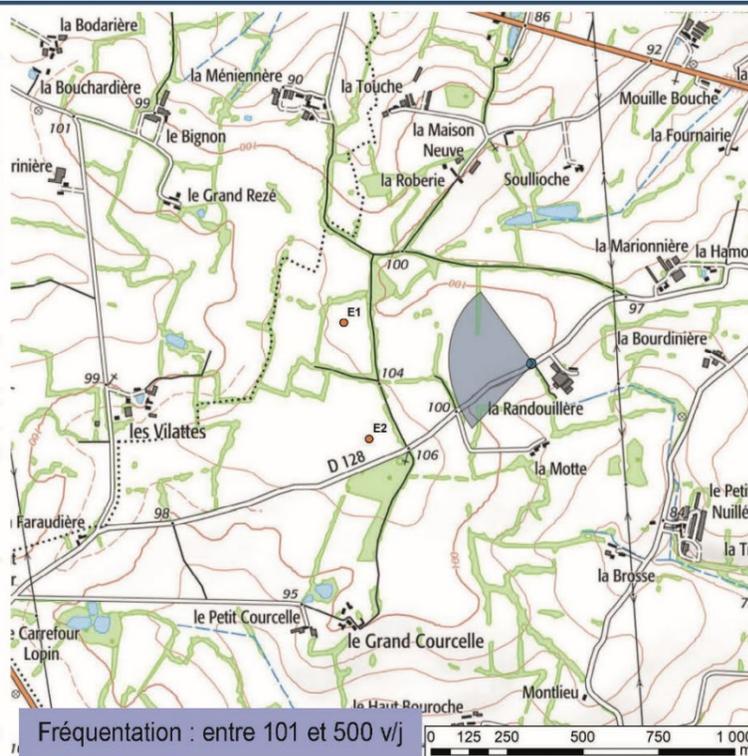


Figure 150 : Photomontage n°40 - Vue depuis la D128 et le chemin de randonnée de Houssay - Partie 1/4 (source : ATER Environnement, 2021)



Figure 151 : Photomontage n°40 - Vue depuis la D128 et le chemin de randonnée de Houssay - Partie 2/4 (source : ATER Environnement, 2021)



Figure 152 : Photomontage n°40 - Vue depuis la D128 et le chemin de randonnée de Houssay - Partie 3/4 (source : ATER Environnement, 2021)



Figure 153 : Photomontage n°40 - Vue depuis la D128 et le chemin de randonnée de Houssay - Partie 4/4 (source : ATER Environnement, 2021)

Photomontage n°42 - Vue depuis le ruisseau d'Oliveau et le chemin de randonnée de Saint-Sulpice

**Données techniques du photomontage**

Coordonnées en L93		Alt. NGF	Date	Heure	Focale
x	y				
421727	6761384	61 m	13/04/2019	10:30	50mm
Azimut/Champ	Nbr d'éoliennes visibles	Eolienne la plus proche	Eolienne la plus éloignée		
306° / 100°	2/2	E2 / 2 800 m	E1 / 3 069 m		

**Commentaires**

Le chemin de randonnée autour de Saint-Sulpice alterne entre des positions en fond de vallée de la Mayenne et d'autre sur les hauteurs du plateau. Ce dernier est également entaillé par de nombreux affluents dont le ruisseau d'Oliveau. A ce niveau-là et à proximité de la ferme isolée de la Pisserotte, le champ visuel est dégagé avec les cultures s'étendant jusqu'à la ligne de crête. La ferme et sa ceinture végétale forment le principal point d'appel dans la composition. A l'ouest, la ripisylve annonce le cours du ruisseau.

Le projet des Landes est visible en arrière-plan et covisible avec la ferme de la Pisserotte. Les futures éoliennes dépassent de la ligne de crête et de la végétation. Le pied de l'éolienne E2 est tronqué par la topographie, tandis que l'éolienne E1 est quasiment dissimulée en intégralité par la haie arborée de la ferme. La nacelle et une pale dépassent toutefois du houppier des arbres. Donc, seule une éolienne forme un nouveau point d'appel dans la composition. Cependant il est dans la continuité de la ferme et de sa végétation avec une hauteur apparente similaire. Ainsi le projet éolien ne perturbe pas le rapport d'échelle. L'impact serait modéré mais ce point de vue demeure très peu fréquenté.

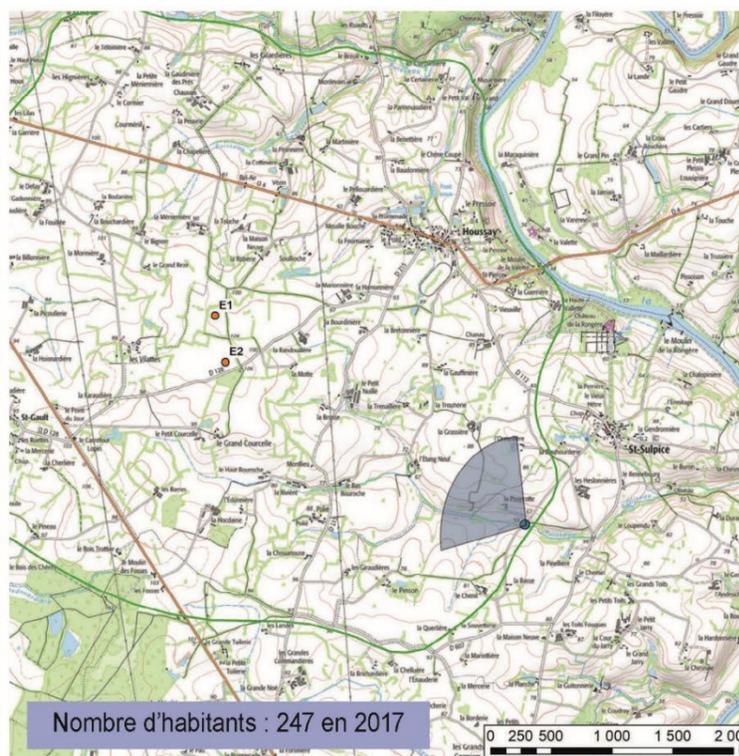


Figure 154 : Photomontage n°42 - Vue depuis le ruisseau d'Oliveau et le chemin de randonnée de Saint-Sulpice - Partie 1/4 (source : ATER Environnement, 2021)